AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

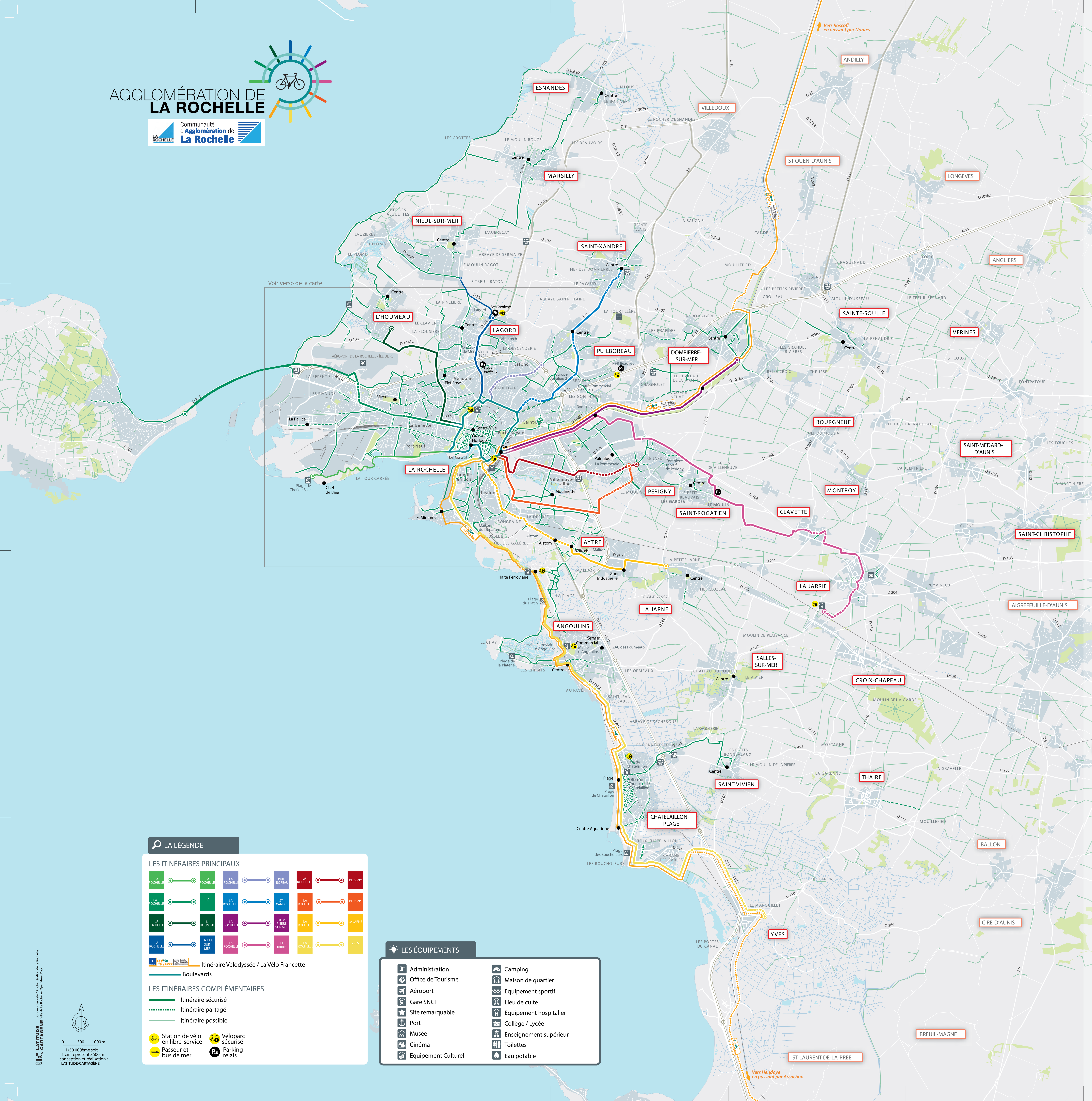

SÉCURISEZ VOTRE VÉLO

VOUS ÊTES ATTACHÉ À VOTRE VÉLO ? ATTACHEZ-LE BIEN !

Pour protéger votre vélo contre le vol, voici quelques conseils simples :

- Utilisez un antivol solide. Les antivols en " U " offrent le meilleur rapport sécurité / poids / prix.
- Attachez votre vélo à un point fixe.

ACCROCHEZ EN PRIORITÉ LE CADRE, SI POSSIBLE AVEC LA ROUE AVANT.

Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un " arrêt minute " ou pour verrouiller la roue arrière. Dans les grandes villes ou la nuit, deux U sont une précaution utile.

PENSEZ AU MARQUAGE !

Faute d'identification, seuls 2% des vélos retrouvés peuvent être restitués à leur propriétaire. A La Rochelle, l'association Vive le Vélo et certains Vélocistes proposent un marquage antivol, Bicycode® ou autre. Référencé dans une base de données nationale, ce marquage permet de retrouver votre vélo.
Plus d'informations : https://www.bicycode.org

RÈGLES ÉLEMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Lorsque vous transportez un enfant de moins de 5 ans, assurez-vous d'être équipé d'un siège muni de repose-pieds et de courroies d'attache.
- À une intersection, ne vous positionnez jamais en dehors du champ de vision du conducteur d'un camion ou d'un bus. Faites-vous voir !
- Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chaque infraction est passible d'une amende.
- En cas d'intempéries, augmentez vos distances de sécurité et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.

LES TEMPS DE PARCOURS

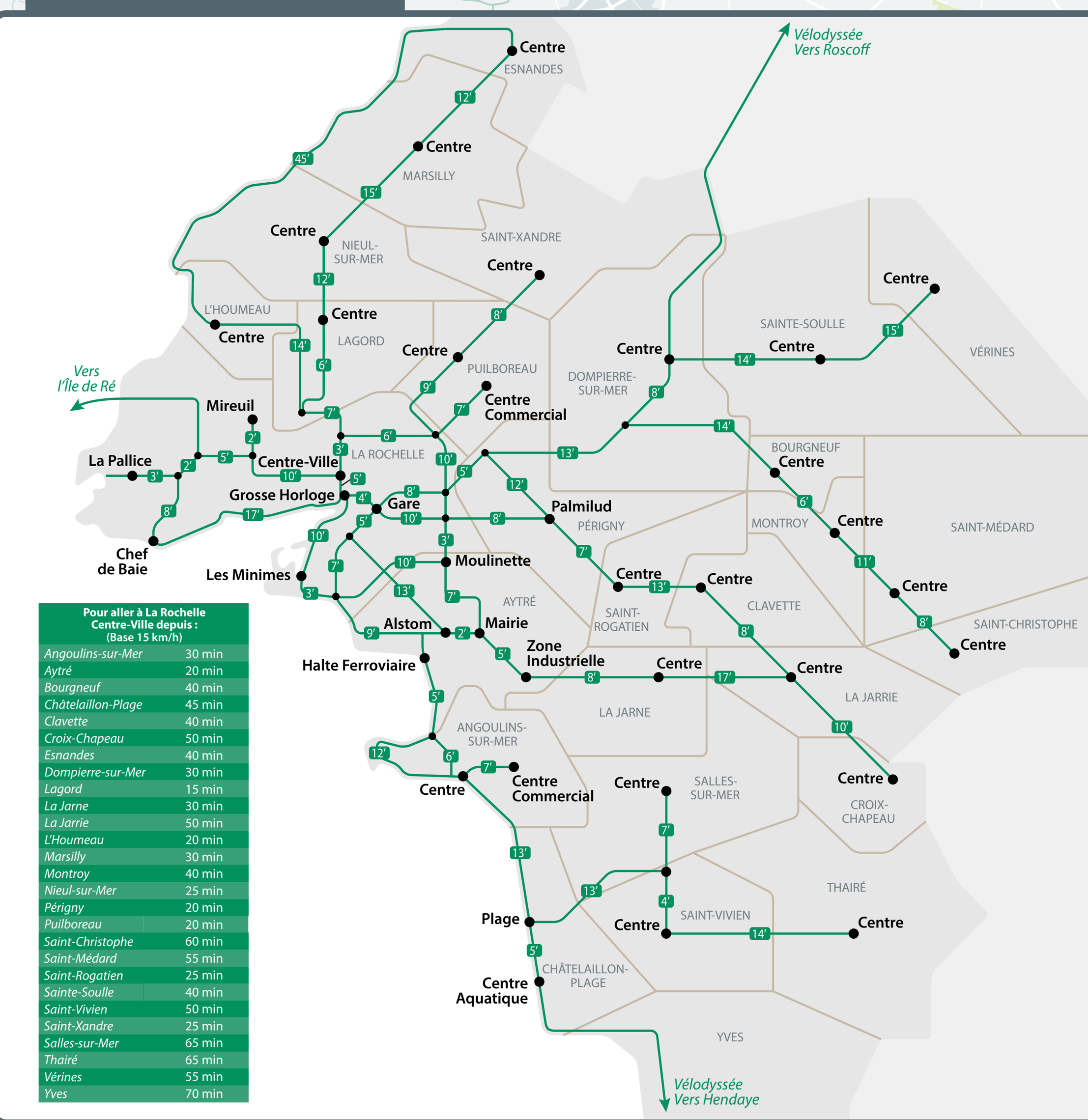

Pour aller à La Rochelle Centre-Ville depuis : (Base 15 km/h)	
Angoulins-sur-Mer	30 min
Aytré	20 min
Bourgneuf	40 min
Châtelaillon-Plage	45 min
Clavette	40 min
Croix-Chapeau	50 min
Esnandes	40 min
Dompierre-sur-Mer	30 min
Lagord	15 min
La Jarne	30 min
La Jarrie	50 min
L'Houmeau	20 min
Marsilly	30 min
Montroy	40 min
Nieul-sur-Mer	25 min
Périgny	20 min
Puilboreau	20 min
Saint-Christophe	60 min
Saint-Médard	55 min
Saint-Rogatien	25 min
Sainte-Soulle	40 min
Saint-Vivien	50 min
Saint-Xandre	25 min
Salles-sur-Mer	65 min
Thairé	65 min
Vérines	55 min
Yves	70 min

LA SIGNALÉTIQUE

Cyclistes, vous devez respecter la même réglementation que les automobilistes.
Les panneaux suivants vous sont aussi destinés. Pour votre sécurité respectez-les !

LES PANNEAUX

- Rue piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires.
- Voie affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse est limitée à 30km/h et la zone est aménagé dans ce sens. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES PANNEAUX SPÉCIFIQUES AUX CYCLISTES

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.
- Accès interdit aux vélos.
- Le cycliste peut emprunter la voie.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge dans le sens indiqué par la ou les flèches, en cédant le passage aux autres usagers.
- Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.
- Piste ou bande cyclable non obligatoire réservée aux seuls vélos.
- Zone de circulation mixte vélo / piéton Piétons prioritaires
- Voie à sens unique pour les voitures où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens
- Conditions particulières de circulation spécifiques aux vélos. Au prochain carrefour une piste ou bande cyclable est disponible en contre sens de la voie de circulation principale.
- Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance.
- La Rochelle — Panneau directionnel de position avec indication de destination et éventuellement de distance.

LA LÉGENDE

LES ITINÉRAIRES PRINCIPAUX

- LA ROCHELLE — LA ROCHELLE
- LA ROCHELLE — RÉ
- LA ROCHELLE — L'HOUMEAU
- LA ROCHELLE — NIEUL SUR MER
- LA ROCHELLE — PUIL-BOREAU
- LA ROCHELLE — ST-XANDRE
- LA ROCHELLE — DOM-PIERRE SUR MER
- LA ROCHELLE — LA JARRIE
- LA ROCHELLE — PERIGNY
- LA ROCHELLE — PERIGNY
- LA ROCHELLE — LA JARNE
- LA ROCHELLE — YVES

Itinéraire Velodyssée / La Vélo Francette
Boulevards

LES ITINÉRAIRES COMPLÉMENTAIRES

- Itinéraire sécurisé
- Itinéraire partagé
- Itinéraire possible

- Station de vélo en libre-service
- Véloparc sécurisé
- Passeur et bus de mer
- Parking relais

LES ÉQUIPEMENTS

Administration	Camping
Office de Tourisme	Maison de quartier
Aéroport	Equipement sportif
Gare SNCF	Lieu de culte
Site remarquable	Equipement hospitalier
Port	Collège / Lycée
Musée	Enseignement supérieur
Cinéma	Toilettes
Equipement Culturel	Eau potable

0 500 1000m
1/50 000ème soit 1 cm représente 500 m
conception et réalisation : LATITUDE-CARTAGÈNE